



Les « P'tits vacanciers » 2019

Dison, le 29 avril 2019

Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous faire savoir que, comme les années précédentes, le Collège communal a décidé d'organiser pendant les vacances d'été des animations encadrées par du personnel spécialisé à l'intention des enfants de 3 à 12 ans domiciliés ou scolarisés à DISON.

QUAND

Du 1er juillet au 29 août 2019 (lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) excepté les jours fériés.

LIEU

Ecole communale Heureuse, rue de Verviers, 310 à ANDRIMONT.

AU PROGRAMME

- Animations préparées par l'équipe des animateurs.
- Excursions une fois par semaine
- Piscine tous les vendredis
- Animations culturelles, artistiques et sportives chaque semaine

PRIX

35 euros par semaine et par enfant domicilié à Dison (avec un maximum de 105 € par semaine et par famille) et 45 euros par semaine et par enfant non domicilié à Dison (avec un maximum de 135 € par semaine et par famille).

Le prix comprend les frais de potage, de boissons de midi et les diverses activités proposées (piscine, spectacle, excursion...).

Remboursement en cas de maladie uniquement :

Seules les absences couvertes par un certificat médical seront remboursées à condition qu'une demande écrite accompagnée du certificat médical ait été renvoyée au Service Jeunesse pour le 15 septembre au plus tard.

INSCRIPTIONS

Les places disponibles sont limitées !!!!

En inscrivant votre(vos) enfant(s), vous marquez votre accord sur le règlement d'ordre intérieur.

Comment s'inscrire ?

1. Compléter le formulaire d'inscription et la fiche santé qui sont à télécharger sur le site Internet de l'Administration communale (www.dison.eu) ou disponibles auprès des directions de vos écoles ainsi qu'à l'Administration communale.
2. Transmettre la fiche d'inscription et la fiche santé au Service ATL (Madame Christelle Vandegaart) de l'Administration communale de Dison
3. Payer le montant dû sur le compte BE47 0000 0194 8080 **POUR LE 15 JUIN AU PLUS TARD** avec la mention suivante : Nom + prénom de l'enfant + numéro(s) de la(les) semaine(s) d'inscription.
4. L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception du paiement et à défaut, il ne sera pas possible d'accepter votre enfant à la plaine de vacances

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à Mme Christelle Vandegaart, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 en téléphonant au 087/39.33.68

Nous espérons que cette initiative répondra à votre attente et entre-temps, nous vous prions d'agréer, chers Parents, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,


M. RIGAUX-ELOYE



La Bourgmestre,


V. BONNI

L'Echevine de la Jeunesse,


S. WILLOT